

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02559

Numéro SIREN : 879 395 226

Nom ou dénomination : 2GYM SARL

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002489



N° 11084*21

2020

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

19122019

31122019

X

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

2GYM

SIRET

8 7 9 3 9 5 2 2 6 0 0 0 1 9

Mél: secretariat.2gymzarl@gmail.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

CHEZ MME GAZA GERALDINE 1402 RES LES CARBETS

97139 LES ABYMES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

Activités exercées

CLIMATISATION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%⁺

0

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

PV exonérées (art. 238
quinquies)

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement
immobilier cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumises au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom /

Adresse

N°

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom /

Adresse

N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

COGILOG

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :

Date :

Lieu : LES ABYMES

Qualité et nom du signataire : LA GERANTE-GAZA GERALDINE

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné

Signature :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

2020

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLt réalisée au cours de l'exercice MVLt restant à reporter



Désignation de l'entreprise 2GYM			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise CHEZ MME GAZA GERALDINE 1402 RES LES CARBETS 97139 LES ABYMES							
SIRET 8 7 9 3 9 5 2 2 6 0 0 0 1 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 0 1			Durée de l'exercice précédent* <input type="text"/>				
			Exercice N clos le 31/12/2019				
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030			
	Immobilisations financières* (1)		040	042			
	Total I (5)		044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070			
		Autres* (3)	072	074			
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	1 500		
	Charges constatées d'avance*		092	094			
	Total II		096	098	1 500		
Total général (I + II)		110	112	1 500			
PASSIF					Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 500	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*			131)	132	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		1 500	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169)	172	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176			
Total général (I + II + III)			180		1 500		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2GYM		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le		
				3 1 1 2 0 1 9		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
	Production vendue	Biens	Services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
					217	218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* , dont intérêts excédentaires des comptes d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	BUD (44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite			641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	0 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*			356		
	Déficits antérieurs reportables* dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	0 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2GYM						Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et en cours	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700	705							
Terrains	710	715							
Constructions	720	725							
Inst. techniques mat. et outillage	730	735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745							
Matériel de transport	750	755							
Autres immobilisations corporelles	760	765							
TOTAL	770	775							
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
				2					
				3					
				4					
				5					
				6					
				7					
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995			
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

N° de dépôt
[]

1 / 1 (1) Nçant *

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 9 SIREN 8 | 7 | 9 | 3 | 9 | 5 | 2 | 2 | 6

Dénomination de l'entreprise 2GYM

Adresse (voie) CHEZ MME GAZA GERALDINE 1402 RES LES CARBETS

Code postal 97139 Ville LES ABYMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° 2033-F-SD Editions Informatiques Compiègles Janvier 2020

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant

N° de dépôt

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 9

SIREN 8 7 9 3 9 5 2 2 6

Dénomination de l'entreprise 2GYM

Adresse (voie) CHEZ MME GAZA GERALDINE 1402 RES LES CARBETS

Code postal 97139 Ville LES ABYMES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Communc	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Communc	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Communc	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Communc	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Communc	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Communc	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Communc	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Communc	Pays

N° 2033-G-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SARL 2GYM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social : 1402 Résidence les carbets RDC gauche 97139 LES ABYMES

RCS Pointe-à-Pitre n° 879 395 226 (2019 B 2559)

Assemblée générale du Mardi 30 juin 2020

A LES ABYMES

Le 30 juin 2020

A 18 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception le 15 juin 2020.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° *MIATH Yvan* détenant 300 parts sociales

2° *GAZA Géraldine* détenant 200 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 500 parts sur les 500 parts de la SARL formant le capital de la société.

Monsieur *Yvan MIATH* préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

GG

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2019, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 0 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les *bénéfices* de l'exercice, qui se montent à 0 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

GG

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 12.5 des statuts, par *un seul gérant* pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,
À LES ABYMES
Le 30 juin 2020

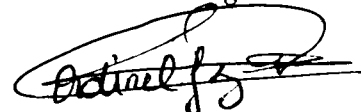
Signataire

Géraldine GAZA

Fait à *les Abymes*

Le 30 juin 2020

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Géraldine GAZA', written over a horizontal line.